

Temps fort Toussaint : les nouveaux rituels de la mort

■ La fête de tous les saints, au-delà, des morts, n'est plus la même avec des pratiques funéraires en pleine évolution marquées par le spectaculaire développement de la crémation.

Tout aussi sûrement que les éphémères citrouilles d'Halloween, aujourd'hui passées de mode, la Toussaint n'est plus ce qu'elle était... « Fête de tous les saints » pour l'Église catholique, celle-ci se confond, en pratique, et notamment parce que le 1^{er} novembre est férié et chômé, avec le 2 novembre, « le Jour des morts », dédié au souvenir des défunts et occasion de la traditionnelle visite des cimetières. Une pratique en net recul : selon un sondage du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), 87 % des Français vont au moins une fois par an au cimetière, mais seulement un tiers le 1^{er} novembre. Reste que si la fréquentation des tombes décline pour la Toussaint, de nouveaux rites funéraires apparaissent. Conséquences de l'urbanisation de la société, de l'évolution des pratiques religieuses, de l'éclatement et de la dispersion géographique des familles, mais aussi d'un nouveau rapport à la mort. Principal changement : l'essor de la crémation, entrée dans les mœurs et représentant désormais près de 30 % des obsèques (lire ci-contre). Pratique toujours distante de la religion, la crémation est motivée, explique le Josiane Villet, présidente de l'association crémériste de l'Orléanais, par « des critères sociaux (décider de son devenir après la mort, ne pas être, mais aussi écologiques (hygiénisme, moindre occupation de l'espace) et économiques (une crémation coûte 1.000 € moins cher environ, pas de funérailles de tombes). C'est aussi une intériorisation du souvenir : « Le vrai tombeau des morts est le cœur des vivants », selon Tacite. »

VENDREDI, À CHÉCY.
La crémation représente aujourd'hui près de 30 % des obsèques. L'inhumation reste toutefois la pratique dominante tout comme la cérémonie religieuse.
(Photo : Pascal Proust)



religieuse, selon le Credoc. Un taux bien plus élevé que la pratique religieuse habituelle. « La mort comme la naissance et l'amour sont des événements existentiels qui restent religieux comme si on voulait dire que dans ces moments-là, on appréhende des réalités qui nous dépassent », analyse le prêtre Jean-Marc Eychenne, vicaire général du diocèse d'Orléans.

Hommage personnalisé
Religieuses ou pas, les cérémonies de funérailles sont, absolument nécessaires au travail de deuil. « Avec vraiment de nouveaux rituels », observe Pascal Caton, le responsable de l'entre-prise de pompes funèbres du même nom. Plus longues (entre deux et trois heures contre une heure et demie à deux heures il y a dix ans), avec des textes d'hommage et des photos déposées sur le cercueil, la diffusion de musiques de

tout type dès lors où elles étaient appréciées du défunt — Johnny Halliday au cimetière, cela ne fait plus tiquer — voire de vidéos..., les nouvelles cérémonies funéraires sont très personnalisées. « On ne laisse pas partir l'être cher sans rappel de ce qu'on a vécu avec lui. Les familles s'expriment davantage. Il y a une nouvelle génération pour qui les obsèques ne sont plus taboues et qui veulent être parties prenantes de l'organisation », remarque Daniel Bonheure, responsable départemental des Pompes funèbres générales. « On respecte aujourd'hui davantage le vécu d'une personne et sa personnalité qu'un rituel religieux », résume Pascal Caton.

QUESTIONS À Jean-Marc Eychenne
vicaire général du diocèse d'Orléans
« Une demande toujours forte adressée à l'Église »



Constataz-vous, en tant que prêtre, une évolution dans les rituels funéraires et la relation à la mort ?
Oui, il y a vraiment une évolution qui tient à ce qu'on soit sorti d'une société rurale et entré dans une grande mobilité. Aujourd'hui, les lieux où sont déposés les morts ne sont plus ceux où on vit et où on travaille. Et de ce fait, la mort est sortie du quotidien. Elle n'a plus cette prégnance qu'elle avait dans une société rurale où les morts et les vivants étaient ensemble. C'est vrai également pour ce qui est de la santé, dont la gestion s'est éloignée du quotidien. La personne souffrante ou mourante est souvent éloignée du lieu de vie familial. La mobilité est aussi un vrai changement empêchant cette sorte de rituel presque hebdomadaire où on allait de manière toute simple sur les tombes pour les fleurir, les nettoyer y compris avec les nettoyeurs pour qui c'était une façon de parler de la mort... Paradoxe : nous sommes dans une société où l'on prête davantage d'attention à son corps et à son aspect, mais beaucoup moins au corps vieillissant, malade... Tout cela fait que la pratique de la crémation progresse.

comme le bouddhisme et l'hindouisme. Pas dans les cultures judéo-chrétiennes où le corps est la personne elle-même. On dit je suis un corps et pas j'ai un corps. (...) Longtemps, l'Église y a été opposée, car elle était le fait de gens qui ne croyaient pas à la résurrection des corps. Il y a aujourd'hui une tolérance mais pas une incitation. Nous gardons une réticence, mais essayons de nous adapter à une société qui évolue. En pratique, nous incitons les familles à garder une cérémonie à l'église avant d'aller au crématorium. Si elles ne le veulent pas ou ne le peuvent pas, on les accompagne au crématorium.

Des prêtres...
Il y a une demande sociologique toujours forte adressée à l'Église pour prendre en charge le deuil comme si la société lui avait délégué sa compétence de la transcendance. De ce fait, et parce que les prêtres sont moins nombreux, il a fallu trouver d'autres ministres, des diacres, mais aussi des laïcs, hommes et femmes. C'est bien accepté. L'angoisse était, en l'absence de curé, d'avoir une cérémonie au rabais. La formation, la compétence et l'attention aux gens des laïcs ont balayé ces préventions.

À Saran, le crématorium agrandi

Avec plus de 152.000 crémations l'an dernier en France contre 5.000 en 1979, le développement de cette pratique — autorisée par la loi depuis 1887 et acceptée par l'Église catholique depuis 1963 — est véritablement spectaculaire. Dans le Loiret existent deux crématoriums. À Amilly, où 892 incinérations ont été réalisées l'an dernier (en hausse de 10 % par rapport à 2007). Et à Saran (1.441 incinérations en 2008 en hausse de 5 %) et où, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, gestionnaire, prévoit plus de 300.000 € de travaux d'agrandissement de ce crématorium ces prochains mois.

La CPFM, principale organisation, l'a réitérée dans son « Manifeste des services funéraires », présenté mercredi à l'Assemblée nationale. Et ce alors que les restaurateurs viennent justement d'obtenir cette baisse de TVA. En France est, en effet, appliquée sur les prestations funéraires (à l'exclusion du transport des corps) une TVA à 19,6 %, soit l'un des plus forts taux d'Europe. Un passage à une fiscalité de 5,5 % réduirait la facture moyenne de chaque cérémonie d'obsèques d'environ 350 € et coûterait de 150 et 140 millions au budget de l'État, amputé de 2,7 milliards par la diminution de la TVA dans la restauration.

Une facture moyenne de 3.500 €

■ Les professionnels du funéraire réclament une baisse de la TVA sur leurs prestations. Une économie de 350 € sur une cérémonie d'obsèques.

Chères, très chères obsèques. L'aspect matériel de la mort est également en évolution. La facture moyenne s'élève à 3.500 €, selon la Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie (CPFM), avec des écarts de prix très importants en fonction des prestations choisies et des enseignes, dont certaines proposent des premiers prix à

1.500 €. Avec une revendication pour davantage de transparence et une baisse des prix.

« Modèles de devis »
La secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité, Nadine Morano, a signé, jeudi, la première charte du respect de la personne endeuillée avec les représentants d'entreprises. Jean-Pierre Sueur, le sénateur socialiste du Loiret, auteur de trois lois sur la réglementation funéraire, travaille, lui, à l'application de l'article 6 de la dernière en date (adoptée en décembre 2008) et prévoyant la mise à disposition par les mairies de « modèles de devis ».

Destinés à éclairer le choix des personnes endeuillées confrontées à la jungle des prestations funéraires, ceux-ci sont établis par arrêtés du ministre chargé des Collectivités territoriales. « Je presse le ministre de publier cet arrêté et coopère pour qu'il soit conforme à l'esprit de la loi. Mon souci, c'est le prix des obsèques. Les familles éprouvées et fragiles doivent prendre des décisions en 24 heures... », insiste Jean-Pierre Sueur qui fait partie des parlementaires réclamant une baisse de la TVA sur les opérations funéraires. Une revendication portée également et depuis des années par les professionnels du secteur.